



## Politique générale

---

L'entreprise, opérant dans la production de produits semi-finis pour le compte de tiers, déclare son engagement à gérer et développer ses activités avec une attention constante et une amélioration continue de la qualité des services, dans le respect des Droits de l'Homme, de l'Éthique des Affaires, de la santé et de la sécurité sur les lieux de travail et de la protection de l'environnement.

Par conséquent, dans la mise en œuvre et la gestion de son Système Organisationnel, l'entreprise s'est engagée à adopter les principes du Responsible Jewellery Council pour une gestion responsable de l'entreprise.

Le Système Organisationnel, étendu à toutes les activités, repose sur l'engagement que la Direction place:

- dans l'écoute proactive des besoins des clients;
- dans le respect des normes définies et l'orientation vers une amélioration continue;
- dans l'assurance au fil du temps du niveau de qualité des produits pour répondre aux besoins et aux attentes des clients et des autres parties prenantes, en assurant le respect maximal des exigences;
- dans le partage à tous les niveaux de la conscience de l'importance du Système à travers la diffusion de la documentation opérationnelle de planification et de réalisation des services;
- dans la garantie de manière systématique de la compatibilité environnementale et de la sécurité sur les lieux de travail pour les activités menées et les services fournis, en conformité avec les réglementations nationales et internationales;
- dans la recherche de l'optimisation des processus de l'entreprise pour atteindre le plus haut niveau d'efficacité et d'efficience;
- dans le respect de toutes les prescriptions légales internationales, nationales, régionales et municipales applicables en matière d'environnement et de sécurité des lieux de travail, ainsi que de toute autre prescription à laquelle l'entreprise choisirait d'adhérer volontairement;
- dans la poursuite de l'amélioration continue de ses performances environnementales;
- dans l'assurance de la transparence et de l'exactitude des informations mises à disposition des parties internes et externes;

Consciente de la responsabilité sociale à laquelle les entreprises doivent répondre pour une croissance durable et soutenable, la Direction applique les exigences de gestion prévues par le Responsible Jewellery Council et s'engage à appliquer et promouvoir l'éthique, le respect des droits de l'homme et les pratiques sociales de manière transparente et responsable.

L'application de la norme Responsible Jewellery Council implique une série d'engagements identifiés dans:

- **Éthique des Affaires.**

En particulier, l'entreprise s'engage à:

- mener ses activités dans le plus grand respect des normes éthiques, en garantissant l'intégrité, la transparence et la conformité aux lois en vigueur;
- ne tolérer aucune forme de corruption ou de blanchiment d'argent et surveiller afin de s'assurer que toute pratique suspecte soit divulguée et combattue;
- rendre claires de manière intégrale et détaillée les caractéristiques de ses produits et services.
- assurer la traçabilité de l'or utilisé dans nos processus pour garantir l'utilisation exclusive d'or ne provenant pas de sources illicites ou de zones de conflit armé financées par la vente de métaux précieux;
- garantir le respect de notre chaîne d'approvisionnement à travers la surveillance directe et constante des fournisseurs impliqués dans les processus;
- diffuser la conscience de l'importance d'une chaîne d'approvisionnement responsable et soigneusement gérée.

- **Droits de l'Homme**

En particulier, l'entreprise s'engage à:

- soutenir la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme adoptée par les Nations Unies;
- ne pas recourir au travail des enfants ou à toute forme de travail forcé ou coercitif;
- garantir des normes élevées de sécurité sur les lieux de travail conformément à la réglementation nationale et internationale;
- ne pratiquer aucune forme de discrimination et ne pas appliquer de traitements dégradants, de harcèlement, d'abus, de coercition ou d'intimidation de quelque forme que ce soit;
- promouvoir l'importance d'une communication transparente à tous les niveaux de l'organisation, en encourageant la dénonciation éventuelle de comportements inappropriés causés par quiconque travaillant au nom et pour le compte de l'Organisation;
- respecter la législation en vigueur en matière de travail et veiller à son respect;

Pendant la période de certification du RJC Code of Practices, aucun écart par rapport au Code de procédure n'a été constaté, ni aucune transaction à risque détectée dans la chaîne d'approvisionnement conformément au "OECD Due Diligence Guidance for Responsible Supply Chains of Minerals from CAHRA".

La politique de l'entreprise est communiquée à tout le personnel, aux clients et aux fournisseurs, et est mise à disposition de quiconque en fait la demande.

Pietra Marazzi, 15/07/2024

La Direction